



DÉLIBÉRATION n° 2024 – 10

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 12 mars 2024 à 14h30 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le bilan d'activité 2023 du Conseil scientifique du Parc national de la Vanoise.**
- **Approuve le nouveau règlement intérieur du Conseil scientifique du Parc national de la Vanoise.**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 12 mars 2024

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS


**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE